

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Axiom Obligataire – Part C - EUR

ISIN : FR0010755199

Ce FCP est géré par AXIOM ALTERNATIVE INVESTMENTS

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Les caractéristiques essentielles du fonds sont les suivantes :

- Le FCP a pour objectif d'obtenir, sur l'horizon minimum de trois ans, un rendement similaire ou supérieur, frais de gestion déduits, à celui de son indice de référence en tirant parti des opportunités majeures existantes sur le marché obligataire international;
- L'indice de référence est composé 40% de ICE BofAML Euro Financial Index, 40% de ICE BofAML Euro Corporate Index et 20% de ICE BofAML Contingent Capital Index. Leur définition exacte est disponible dans le prospectus complet. Le Fonds n'a pas pour autant l'objectif de reproduire d'une manière ou d'une autre la performance de cet indice. Il réalise des investissements sur la base de critères qui peuvent le conduire à des écarts significatifs avec le comportement de cet indice.
- La politique d'investissement du FCP consiste à sélectionner des obligations ou titres de créances émis par des institutions financières ou non financières ;
- L'acquisition ou la cession des obligations ou titres de créances repose sur une analyse interne du risque de crédit de l'émetteur ;
- Le FCP investit au maximum 30% de son portefeuille dans des titres ayant une notation inférieure à B- (inclus) chez Standard and Poor's ou B3 (inclus) chez Moody's ou B- (inclus) chez Fitch Ratings ou B Low chez DBRS ou jugée équivalente par la société de gestion ou n'ayant pas de notation. Ces titres rentrent dans la catégorie spéculative.
- Le fonds n'est pas sectoriel. La sélection pourra conduire à une exposition de 100% du fonds sur un même secteur d'activité ;

- Le FCP peut couvrir son risque crédit par l'intermédiaire de CDS (Credit Default Swap) ou exposer sa poche cash au marché du crédit avec des CDS ;
- Le FCP est en permanence exposé sur les marchés de taux des pays de l'OCDE jusqu'à 100 % et hors OCDE jusqu'à 20 % ;

Autres informations :

- Une partie de l'actif pouvant être libellé dans des devises différentes de la devise de référence, le FCP sera couvert systématiquement contre ce risque. Cependant un risque accessoire existe.
- La gestion est complètement discrétionnaire. Suivant les conditions de marché et les opportunités, des arbitrages sont effectués;
- Le FCP est géré à l'intérieur d'une fourchette de sensibilité allant de 0 à 10 ;
- La durée de placement recommandée est de trois ans ;
- L'OPCVM capitalise ses revenus ;
- Les demandes de souscription et de rachat de parts sont reçues à tout moment et centralisées le jour de valorisation, au plus tard à 12h00 et exécutées quotidiennement ;
- Ce FCP a pour classification : « obligations et autres titres de créances internationaux ».

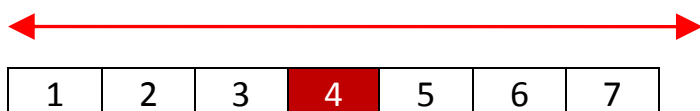
PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque faible,

Rendement potentiellement plus faible

A risque plus élevé,

Rendement potentiellement plus élevé



L'indicateur de risque et de rendement de niveau 4 reflète l'exposition du FCP aux marchés obligataires internationaux avec une couverture de change.

- Les données historiques, utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de ce FCP ;

- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque" ;
- La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- L'OPCVM n'est pas garanti en capital.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur :

- Risque crédit : l'investisseur s'expose aux défauts des obligations choisies dans le portefeuille. Ce risque pourra représenter jusqu'à 100% du portefeuille. La réalisation de ce risque peut entraîner la baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.
- Risque de contrepartie: le fonds peut subir des pertes en cas de défaillance d'une contrepartie incapable de faire face à ses obligations contractuelles.

FRAIS

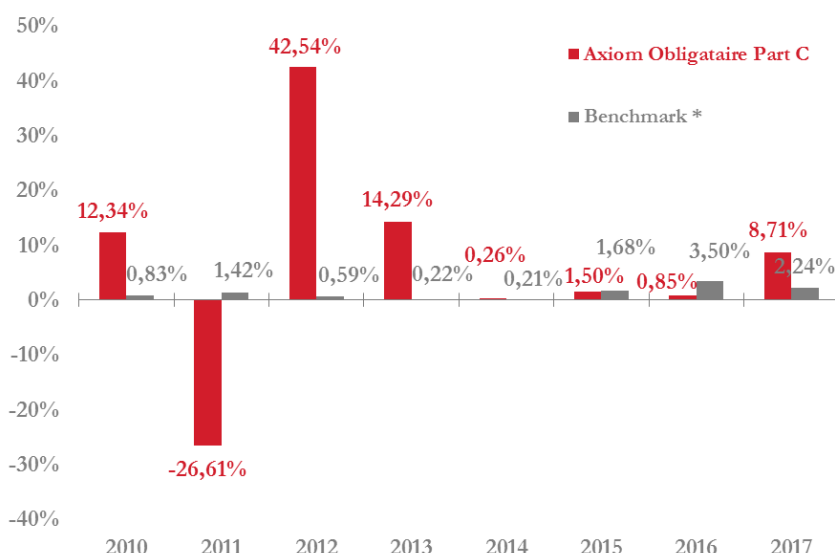
Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	2% maximum
Frais de sortie	2% maximum
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas, vous pouvez donc payez moins. Vous pouvez obtenir de votre conseiller ou de votre distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par l'OPCVM sur une année	
Frais courants *	2.00 %
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de surperformance	20 % TTC maximum de la performance annuelle du FCP au-delà de la performance de l'indice de référence, l'IBOXX EURO TIER 1 et au-delà de la performance de l'EURIBOR [3 mois]. Montant de la commission de performance facturée au titre du dernier exercice : 0.52%

*Le chiffre indiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2017. Les frais courants peuvent varier d'un exercice à l'autre. Ils ne comprennent ni les commissions de surperformance, ni les commissions de mouvement.

Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé aux investisseurs de se reporter à la rubrique frais et commissions du prospectus de ce FCP.

PERFORMANCES PASSES



Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps. Elles ne prennent pas en compte les coûts et commissions supportés lors de l'émission et du rachat des parts mais incluent les frais courants et les frais d'intermédiation ainsi que les éventuelles commissions de surperformance prélevées. Les calculs de performance sont réalisés en Euro coupons nets réinvestis

*L'indice de référence :

- jusqu'au 31/12/2014, Euribor 3 mois
- du 01/01/2015 au 31/12/2017, iBoxx Euro Tier 1
- à partir du 01/01/2018 l'indice est composé de 40% de ICE BofAML Euro Financial Index, 40% de ICE BofAML Euro Corporate Index et 20% de ICE BofAML Contingent Capital Index

INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS BANK – 1-3, place Valhubert – 75013 Paris
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à : Axiom Alternative Investments – 39, Avenue Pierre 1^{er} de Serbie – 75008 Paris ou à l'adresse électronique suivante : contact@axiom-ai.com
- Fiscalité : Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès de son conseil ou de son distributeur.
- La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion à l'adresse postale mentionnée ci-dessus et sur son site internet www.axiom-ai.com
- La responsabilité d'Axiom Alternative Investments management ne peut être engagée que si les déclarations contenues dans le présent document sont trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de ce FCP.
- Des informations sur les autres catégories de parts peuvent également être obtenues auprès de la société de gestion
- Les rapports annuels et semestriels de ce FCP sont disponibles auprès de la Société
- La politique de rémunération est disponible sur le site internet d'Axiom Alternative Investments www.axiom-ai.com. Un exemplaire papier sera mis à disposition gratuitement sur demande. Toute demande de complément d'information doit être adressée au service juridique des OPC de Axiom Alternative Investments.

Ce FCP est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
Axiom Alternative Investments est agréée en France et réglementée par l'AMF.
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 6 février 2018